

ATTESTATION – AUTORISATION B2

Dans le cadre de la mission d'inscription au tableau de l'Ordre, les conseils départementaux ont accès aux bulletins n° 2 (B2) du casier judiciaire de chaque professionnel afin de pouvoir s'assurer que le demandeur remplit les conditions de moralité (code de procédure pénale et article R. 4112-2 du code de la santé publique rendu applicable aux masseurs-kinésithérapeutes par l'article R. 4323-1 du même code).

Dans le cadre de ma demande d'inscription au Tableau de l'Ordre de la Gironde,
Je soussigné(e) M./Mme
autorise le CDOMK de la Gironde à procéder à la demande du bulletin B2 de
mon casier judiciaire.

Fait à BORDEAUX, le

Signature :

Informations complémentaires à renseigner - Uniquement pour les personnes nées hors de France :

Pays de naissance :

Ville de naissance :

Nom père :

Prénom père :

Nom mère :

Prénom mère :